



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

**Du 29 Aout 2023 à 20H30**

**Mairie de Pompignan**

Le Conseil Municipal dument convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 29 Aout 2023, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Daniel Teissonniere, Matthieu Baissade, Florent Cuvillier, Bruno Durand, Guillaume Alba, Gilles Méjean et Mesdames Virginie Kusosky, Nadège Leblond, Amandine Lerond-Pluquet, Charlotte Martin.

Absents excusés avec pouvoir :

Mr Serge Semenoff pouvoir à Mme Virginie Kusosky,  
Mr Sébastien Crès pouvoir à Mr Gilles Méjean,  
Mme Céline Durand pouvoir à Mr Bruno Durand

Absents excusés : 0

Absents : 0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 20H40

**Date de convocation : 24 Aout 2023**

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Nombre de membres présent : 11**

**Nombre de votant : 14**

Ordre du Jour :

1. Approbation du PV de la séance du 17 Juillet 2023.
2. Subvention Comité des Fêtes.
3. Création de poste adjoint technique principal de 1<sup>ere</sup> classe (temps non complet).
4. DM budget assainissement.

## **Point 1 : Approbation du PV de la séance du 17 Juillet 2023.**

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu du 17 Juillet 2023.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Mr Bruno Durand fait remarquer à nouveau que les corrections sont ajoutées en fin de rapport et non pas modifiées dans le compte-rendu. Ici sur le problème de la commission qui ne s'est pas réunie. Mr Durand reconnaît que ce n'était pas clair lors du précédent conseil et que cela pouvait être mal interprété, il précise aussi que Mr le Maire a bien confirmé par retour de mail que la commission ne s'est pas réunie. Mr Durand précise, nous allons voter un texte qui est faux, avec des phrases incompréhensibles et pleines de fautes. Mr Durand demande un texte de qualité supérieure, il demande à Mme Nadège Leblond de prendre en considération ces remarques et de modifier le Procès-verbal avant l'approbation au prochain conseil et se demande si c'est Mme Nadège Leblond ou Mr le Maire qui refuse les corrections ?

Mr Durand demande à ce qu'on revienne à un compte-rendu correct.

Mme Nadège Leblond répond être d'accord avec Mr Durand quant à la modification du Procès-verbal dans le texte, elle a fait remonter l'information, la modification n'a pas été faite, la décision finale n'est pas de sa compétence, c'est Mr le Maire qui la prend.

Mr Durand rappelle que le secrétaire de séance a un rôle précis et doit signer le procès-verbal, il faut donc qu'il soit exact.

Mme Nadège Leblond répond qu'il sera signé après approbation par le Conseil municipal. Mr Bruno Durand demande à corriger les erreurs des comptes-rendus, et précise que cette erreur n'est pas intentionnelle, car les échanges du précédent conseil n'étaient pas clairs. Mme Leblond précise qu'elle est d'accord sur ce point, il y a une erreur dans ce compte-rendu qui devrait être modifié.

Mr Matthieu Baissade intervient et indique que pour Mr Durand il y a toujours des erreurs, ou des problèmes ce qui perturbent l'avancer de la municipalité et ça continue comme ça. Mr Durand rappelle à Mr Baissade qu'il a validé le précédent Procès-verbal, et précise qu'on perdrait moins de temps si les remarques étaient prises en compte et modifié dans le PV, pour Mr Durand le fonctionnement de la mairie n'est pas correct.

Mr le Maire prend note de ces remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte-rendu du Conseil municipal du 17 juillet 2023, après délibération, il a été voté à la Majorité.

**Nombre de votant : 14                      Pour : 7                      Contre : 2 (Mr Bruno Durand, Mme Céline Durand)**

**Abstention : 5 (Mr Florent Cuvillier, Mr Guillaume Alba, Mme Amandine Lerond-Pluquet, Mr Daniel Teissonniere, Mme Nadège Leblond)**

Mr le Maire propose de passer au vote de la subvention du comité des fêtes, Mme Amandine Lerond-Pluquet sort de la salle, car elle est présidente de l'association du comité des fêtes et ne peut pas prendre part ni aux discussions ni à la délibération du point 2.

Mme Virginie Kusosky demande si la secrétaire de séance va reprendre le dernier compte-rendu, Mme Leblond répond qu'a priori non, car Mr le Maire vient de préciser que le PV vient d'être approuvé à la majorité, nous nous posons la question de savoir s'il y a la majorité.

Mr Durand indique que le compte-rendu s'adopte à l'unanimité, il y a 2 contre, 5 absentions et 7 pour, propose de modifier le PV du Conseil municipal du 17 juillet 2023. Mr Durand rappelle que nous avons une avocate et que nous pouvons lui demander des renseignements sur ce point.

Mme Virginie Kusosky, Mme Nadège Leblond et Mr Bruno Durand souhaitent modifier ce procès-verbal.

Mr le Maire dit qu'il le laisse à la majorité et il va se renseigner sur ce sujet et précise que pour lui cela ne change pas grand-chose.

## **Point 2 : Subvention Comité des fêtes.**

Mr le Maire explique qu'il a été décidé en adjoint d'attribuer une subvention au comité des fêtes de 1 200 €.

Mme Charlottes Martin intervient sur la somme demandée par le comité qui est de 1 700 €, elle veut savoir pourquoi nous n'avons octroyé que 1 200 € ?

Mr le Maire répond que c'est la somme payer l'an dernier pour la sécurité de la fête et que le conseil d'adjoint, c'est basé là-dessus.

Mme Nadège Leblond précise que la demande du comité se portait sur plusieurs animations, mais qu'il n'était pas possible de tout subventionner, il a donc été décidé de subventionner une animation et un supplément pour participation à la sécurité.

Mr le maire précise que le budget prévisionnel du Comité des fêtes était cohérent ce qui a permis le choix de la subvention et il précise qu'au cas où la fête aurait connu des problèmes (intempéries), la municipalité aurait pu intervenir pour les soutenir.

Mr le Maire explique qu'en amont de la fête il y a eu un problème de licence que le comité n'avait pas, et que des plaintes avaient été déposés en gendarmerie en 2020 ou 2021 car le comité vendait de l'alcool (punch) sans la licence, ce qui aurait pu créer une perte financière pour le comité des fêtes. Le comité détient une licence 3 et devrait avoir une Licence 4 pour vendre des alcools forts.

Mr Gilles Méjean indique que toutes les fêtes vendent du punch sans la licence, Mr le Maire explique que l'année dernière, nous avons eu une bagarre et qu'il a été convoqué plusieurs fois à ce sujet à la gendarmerie. Mr Gilles Méjean explique que les personnes impliquées

dans la bagarre de l'an dernier ont causé des incidents du même genre dans plusieurs fêtes durant l'été dernier et il trouve anormal de s'en prendre au comité ou au Maire.

Mr Daniel Teissonniere précise que le comité peut vendre des boissons jusqu'à 18°, le punch fait moins que ça, mais il est fait avec le rhum et c'est celui-ci qui est interdit. Daniel indique qu'il ne prendra pas part au vote, car il est membre du comité des fêtes, Mr le Maire lui répond qu'il peut y participer, car il ne fait pas partie du bureau, il est seulement membre actif.

Mr Bruno Durand demande si la commission s'est réunie ?

Mme Nadège Leblond explique que la commission restreinte s'est réunie, qui se compose de Virginie Kusosky, Michel Fougairolle, Florent Cuvillier et Nadège Leblond. Mr Florent Cuvillier était absent lors de cette réunion. Les 2 adjoints, Serge Semenoff et Daniel Teissonniere y ont été convier aussi. C'est donc le conseil d'adjoints qui a validé la subvention du comité des fêtes.

Mr Durand demande si on travaillera avec ou sans les commissions ?

Mr le Maire répond qu'il en parlera à la fin du conseil.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la subvention Comité des fêtes, après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 3 (Mr Bruno Durand, Mr Florent Cuvillier, Mme Céline Durand)**

Mme Charlotte Martin demande pourquoi l'abstention ?

Mr Bruno Durand répond qu'il ne sait rien sur le sujet et qu'il souhaite qu'il y ait une commission motivée pour regarder les dossiers qui se soit réunie préalablement, et c'est pour cela qu'il s'abstient.

Retour de Mme Amandine Lerond-Pluquet.

### **Point 3 : Création de poste adjoint technique principal de 1<sup>ere</sup> classe (temps non complet).**

Mr le Maire explique que c'est Mme Chaudesaigue Christelle qui passe de l'échelon 7 à l'échelon 5 ce qui lui vaut une augmentation de salaire (6€27), le conseil est surpris par le montant de cette augmentation, Mr le Maire précise que c'est la réglementation des fonctionnaires.

Mr Bruno Durand demande s'il y a eu une réunion de la commission concernée ?

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la création de poste adjoint technique principal de 1re classe (temps non-complet), après délibération, il a été approuvé à la Majorité.

**Nombre de votant : 14                      Pour : 12                      Contre : 0**  
**Abstention : 2 (Mr Bruno Durand & Mme Céline Durand)**

**Point 4 : DM budget assainissement.**

Mr le Maire explique au conseil qu'il faut payer le cabinet CEREG pour les relevés topographiques, il s'avère que la somme d'argent destiné à ce règlement se trouve dans le mauvais chapitre du budget.

Il faut donc modifier cela et basculer les 22 000 € vers le chapitre « Immobilisations incorporelles ».

Mr le Maire précise que c'est une demande de la trésorerie  
Pas de question.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail le DM budget assainissement, après délibération, il a été approuvé à la Majorité.

**Nombre de votant : 14                      Pour : 12                      Contre : 0**  
**Abstention : 2 (Mr Bruno Durand, Mme Céline Durand)**

**Fin du Conseil Municipal à 21h10**

Le Maire,  


Michel Faugauolle.

La secrétaire,

Nadège Leblond



